

Faits saillants de la réunion de la Table de concertation de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche tenue au 780, rue Saint-Joseph, Saint-Barnabé, le jeudi 17 avril 2025 à 17 h 30.

## 1. Actualités de la gestion intégrée de l'eau au Québec

L'activité de réflexion sur la manière de concerter au sein de la Table aura lieu le 27 mai à 17 h 30. Les détails concernant cette activité seront envoyés prochainement aux représentants.

## 2. Mise à jour du plan directeur de l'eau (PDE)

### a. Travail sur le plan d'action relié au PDE

Un atelier de travail en sous-groupes a permis de réfléchir aux différentes actions et réalisations permettant d'atteindre les objectifs liés aux problématiques prioritaires dans le PDE. Voici certains des éléments provenant des réflexions et qui pourront être utilisés pour la mise à jour du plan d'action du PDE :

#### Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques

- Intégrer des exigences spécifiques à la gestion des EEE (formations, bonnes pratiques, etc.) lors du processus d'appels d'offres des entrepreneurs embauchés par les Municipalités
- Promouvoir la conservation des milieux naturels (aires protégées, réserve naturelle, servitude, etc.) afin de sensibiliser la population aux espèces fauniques et floristiques à statut et de protéger l'intégrité des milieux humides
- Uniformiser la réglementation sur l'abattage d'arbres au sein de la MRC
- Effectuer un rappel de l'existence des PRMHH aux employés municipaux concernés du territoire
- Effectuer des projets d'acquisition de connaissances sur les petits plans d'eau habités et peu connus du territoire
- Informer la population et les producteurs agricoles sur le statut légal des bandes riveraines, soit un milieu hydrique
- Valoriser des nouvelles pratiques en lien avec l'entretien des pelouses (ex. : diversité d'espèces, survie des pollinisateurs, etc.)
- Diffuser à la population les programmes de sciences participatives permettant de cumuler de l'information sur la faune et la flore (ex. : inventaire canadien des Plongeurs huards)

- Améliorer l'encadrement de la vente de végétaux exotiques (réglementation provinciale interdisant la vente de plantes exotiques envahissantes (PEE), formation pour les centres jardins, etc.)

### Mauvaise qualité de l'eau

- Effectuer un meilleur suivi de l'état des installations septiques autonomes (pas seulement l'état de la fosse)
- Optimiser l'épandage des matières fertilisantes à l'aide de techniques permettant une meilleure intégration du fumier dans le sol
- Utiliser des méthodes d'arrosage de pesticides limitant la dérive des produits
- Interdire l'utilisation de certains pesticides en milieux résidentiel/commercial
- Rendre obligatoire l'ajout d'un système de traitement secondaire avancé ou tertiaire pour les nouvelles installations septiques autonomes ou les mises aux normes en milieu riverain
- Effectuer la promotion du *Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)* afin de colliger un maximum de données sur l'état des lacs du territoire
- Effectuer la promotion d'aménagements de gestion des eaux pluviales, comme les jardins de pluie ou les bassins de rétention
- Exiger une étude de sol lors d'une demande de permis de construction impliquant la mise en terre d'une installation septique autonome
- Promouvoir les alternatives aux sels de voirie et aux abats poussières et/ou en limiter l'utilisation dans les zones sensibles

### Érosion des berges/érosion côtière

- Identifier les problématiques d'érosion sur le territoire et effectuer des suivis avec les Municipalités concernées pour assurer la prise d'actions nécessaires
- Identifier visuellement (à l'aide de panneaux) les endroits sensibles et susceptibles à l'érosion
- Réaliser des études de sources de perturbation de lacs
- Offrir un programme de formation continu en lien avec la gestion environnementale de la voirie
- Promouvoir les outils/bonnes pratiques permettant une gestion adéquate des fossés, ponceaux et sites de construction en lien avec l'érosion
- Mettre en place un programme de distribution de végétaux adaptés aux rives
- Utiliser de la machinerie spécialisée pour effectuer un nettoyage très précis des fossés et qui minimise la propagation des PEE (ex. : Hollande)
- Optimiser les méthodes de travail du sol agricole pour limiter les apports sédimentaires vers les milieux hydriques